Sérignan Cœur du sud

Frédéric LACAS
Maire

Le 13 octobre 2026

Chers collègues,

En application des dispositions des articles L.2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convoquer à la prochaine séance du Conseil municipal qui se déroulera :

Lundi 19 octobre 2026 à 18h30 en Mairie - salle du Conseil municipal

Vous trouverez en annexe la note explicative de synthèse des différents points prévus à l'ordre du jour, à savoir :

0. Approbation du compte-rendu de la séance du 27.07.2026
1. Décisions du Maire sur la base de ses délégations
2. Rapport d'observations définitives de la CRC portant sur les comptes et la gestion de la commune et de l'AFUA – Suivi des recommandations
3. Forfait post-stationnement 2025 – Convention avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
4. Ajustement du passif – Budget principal 20200
5. Cession à titre gratuit d'une benne à ordures ménagères, propriété de la commune de Sérignan, initialement mise à disposition de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée lors du transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers », afin de la donner à la ville de Tchortkiv en Ukraine
6. France Services Sérignan – Demandes de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026
7. Désignation d'un correspondant incendie et secours
8. Rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
9. Rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
10. Rapport d'activité 2024-2025 de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
11. Approbation du nouveau périmètre du permis de louer
12. Acquisition des parcelles cadastrées section AT n°173, n°174 et n°175 sises rue Roger Salengro
13. Adoption de l'itinéraire de randonnée « La Grande Maïre », inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) et réalisation des travaux d'aménagement

Les dossiers et pièces annexes aux délibérations peuvent être consultés en Mairie durant les 2 jours précédant la séance et le jour de la séance du Conseil municipal.

En cas d'absence de quorum, le Conseil municipal se réunira avec le même ordre du jour le 26 octobre 2026 à 18h30.

Cette convocation et les documents qui l'accompagnent resteraient valables pour cet éventuel Conseil.

Vous voudrez bien confirmer votre intention de présence auprès du secrétariat à l'adresse suivante : mairie@ville-serignan.fr

MAIRIE DE SERIGNAN 34 HERAULT